

américain, afin, aurait dit l'honorable orateur, de faire le chemin libre au coton.

Je viens, Monsieur le rédacteur, vous prier d'accueillir à cet égard quelques considérations qui me semblent de nature à démontrer que le moyen proposé par M. Massey manquerait d'efficacité et ne saurait produire à lui seul le grand bien que l'on paraît en attendre.

La crise qui s'est déclarée et qui menace de prendre chaque jour des proportions plus calamiteuses, ne provient ni de la rareté ni de la cherté du coton; elle est tout simplement et généralement le fruit très immédiat de la guerre qui a divisé les deux Etats d'Amérique.

Si l'on peut prévoir que le coton sera ultérieurement rare, il faut reconnaître qu'il ne manque pas aujourd'hui.

Les circulaires les plus récentes et les plus accréditées du Havre fixent :

A 571,000 balles le stock des cotons à Liverpool.

Et à 122,500 balles celui des cotons au Havre.

Ensemble qui offre encore à la fabrication un long aliment.

Quand à la cherté du coton, elle ne peut être que d'une influence peu appréciable sur la réserve de la consommation.

Ce n'est effectivement pas une augmentation de 5 cent. par mètre de calicot, produisant 15 cent. par chemise ou 50 cent. par robe d'indienne, qui peut grandement entraver la consommation.

Il faut voir la chose de plus haut et ailleurs. Le siège du mal réside dans le fait même de la guerre d'Amérique, — guerre qui a pour conséquence de priver l'Angleterre de l'un de ses débouchés les plus précieux et les plus indispensables.

Il est de science élémentaire que nos voisins ne consomment qu'une partie relativement minime de leur production en tous articles, et le formidable excédant qu'ils réalisent en dehors de leurs propres besoins exige, sous peine de s'accumuler rapidement, que le chemin lui soit libre à partout.

Aussitôt que l'une de ses issues habituelles lui fait défaut, cet excédant, qui demande à marcher toujours, prend des proportions considérables; la pénurie s'opère, et alors, surtout alors, gare aux marchés voisins, et à celui de la France en particulier!

Puisque notre sort industriel est lié désormais à celui de l'Angleterre, il devient nécessaire de redresser les vues émises par ses hommes d'Etat, en ce qu'elles seraient erronées, et il est du devoir de chacun de nous de contribuer, selon ses moyens, à répandre quelque lumière sur la voie où nous nous trouvons engagés de compagnie.

C'est pour cela que nous osons prendre humblement la parole et ne pas dissimuler que l'honorable M. Massey nous semble faire fausse route.

La levée du blocus américain, s'il ne résultait de la paix entre les deux Etats d'Amérique et n'était obtenu qu'à titre de mesure transitoire, n'améliorerait en rien la position.

En admettant que les cotons fussent momentanément nous arriver en abondance et exempts de surtaxe possibles, nous produirions meilleur marché, mais nous ne vendrions pas davantage; l'état fâcheux de l'industrie s'aggraverait peut-être encore par suite d'un revif dans la production; sans reprise dans les moyens d'équilibre.

Cette vérité devient plus saisissante si l'on considère la position actuelle de la laine et de la soie en France, où ces matières abondent et où la production s'accumule d'une manière prodigieuse, — fatalité que l'on ne saurait expliquer apparemment par le manque ou la cherté de la matière première.

Ce qu'il faut réclamer pour l'Angleterre, et ce qu'il serait de notre intérêt, aussi, de chercher à lui procurer, c'est le débouché américain.

C'est là, c'est bien là qu'est son salut et le salut de ceux des marchés européens qui sont appelés à subir le contre-coup du terrible malaise éprouvé par le marché dominant.

Mais l'Angleterre ne rentrera en possession du débouché américain que quand un accommodement sera survenu entre les deux Etats, et il n'est que puérile d'accorder son attention à quelque une de ces demi-mesures qui sont tout au plus bonnes à séduire les esprits inattentifs et désireux de se détourner un instant de la question même.

Faisons donc des vœux au nom de l'humanité tout entière et au nom des populations ouvrières qui sont le plus directement frappées; au nom de celles mêmes qui nous entourent et dont la prospérité relative tient sans doute à ce que les articles d'Alsace se défendent encore contre les articles similaires anglais, pour que la paix règne bientôt entre les deux Etats d'Amérique!

L'Angleterre, alors retrouvera son empire; ses importations en France diminueront d'intensité ou, du moins, elles s'accroîtront mieux avec

les exigences de la production nationale; nos voisins nous perdrons un peu de vue; les immenses approvisionnements qui nous entravent diminueront peu à peu; la consommation écartera avec plus de faveur les offres de l'industrie nationale, et jusqu'à ce que l'Angleterre soit prise de nouveau d'un de ces éternels convulsions qui frappent nos diverses industries de terreur, tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

IMBERT-KÉCHLIN.

Nous trouvons, dans la *Gironde*, la lettre suivante adressée par les négociants de Bordeaux à la Chambre de commerce de cette ville. Les objections présentées par les signataires de cette lettre nous paraissent de nature à être prises en considération dans tous les centres industriels et commerciaux.

On ne peut qu'approuver l'initiative prise par le commerce bordelais.

L'impôt du timbre sur les factures soulèvera, sans doute, des réclamations générales.

J. REBOUX.

A. M. le président et à messieurs les membres de la Chambre de commerce.

Le rapport de M. le ministre des finances sur la situation financière de l'Empire, qui vient d'être publié, dit entre autres : « qu'un projet de loi dispose que les factures, reçus, quittances, seront assujettis à un droit fixe de 10 centimes, et que ce droit sera acquitté par l'application d'un timbre mobile. »

Bien que la pensée du ministre puisse être un dégrèvement d'impositions, en ce sens que la nouvelle loi modifie celle du 18 brumaire an VII, qui prescrivait un timbre de 35 centimes, nous ne pouvons cependant pas nous dissimuler qu'il résultera de l'application rigoureuse de cette nouvelle disposition une augmentation de charges sensibles qui pesera plus particulièrement sur le commerce intermédiaire, sur le petit commerce, sur l'artisan et l'ouvrier, généralement sur la basse classe, lesquelles verraient ainsi leurs impôts aggravés dans une proportion exorbitante.

En effet, cette partie des contribuables est d'habitude, forcée de faire une infinité de factures pour un petit chiffre d'affaires; l'artisan et l'ouvrier donnent une quantité de notes insignifiantes, de quittances, reçus pour fourniture ou travail fait dans leur état.

Pour tous, le droit fixe de 10 centimes serait une charge très-lourde, sinon ruineuse; car certaines spécialités de commerce se trouveraient, en définitive, imposées pour une part très-lourde sur leurs bénéfices réalisés; d'un autre côté, cet impôt attendrait à peine le grand industriel ou le négociant en gros, pour lesquels des factures de 50,000 fr., auraient exactement le même droit à payer que le petit marchand de village pour une facture de 5 fr.

Quoiqu'il ne nous appartienne guère, d'indiquer une autre répartition, les charges pesant sur le commerce étant déjà assez lourdes, nous croyons néanmoins pouvoir dire qu'un droit proportionnel, au moyen d'un timbre mobile, qui frapperait par exemple, d'un centime les factures et quittances au-dessous de 100 fr., en laissant complètement libres celles de moins de 50 francs; et de deux centimes celles de 100 à 200 fr., et ainsi de suite, serait une solution équitable et rationnelle.

Cet impôt serait peu sensible pour les uns et pour les autres, en ce sens qu'il est permis de penser que les titres d'un certain chiffre donnent lieu à des résultats peu importants, et peuvent, par conséquent, supporter plus facilement la progression. Le Trésor, nous en sommes convaincus, recevrait au total au moins l'équivalent du droit fixe. Au surplus, ce système n'établirait pas une innovation, car il serait identique à celui établi par la perception du timbre des effets du commerce.

Représentants, messieurs, du commerce

de notre ville et du département, nous croyons pouvoir nous permettre de nous adresser à vous pour vous prier de vouloir bien intervenir en haut lieu pour que la mesure en question ne soit pas exécutée de la manière projetée. Et pleins de confiance dans votre sollicitude pour tout ce qui touche aux intérêts du commerce, nous espérons que vous voudrez bien accueillir favorablement notre exposé.

Agréer, etc.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Par décret impérial du 3 février, les bureaux de douane d'Armentières (Nord) et de Givet (Ardennes) sont ouverts à l'importation des machines et mécaniques complètes ou en pièces détachées.

Les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1859 qui, une première fois, au commencement de 1861, avaient passé trois mois dans les dépôts d'Instruction y ont été appelés de nouveau le 1^{er} janvier 1862, pour reprendre et continuer les exercices militaires pendant deux mois seulement. Sauf de très rares exceptions, la plupart justifiées par des cas de maladie, tous ceux qui s'étaient présentés l'année dernière ont répondu avec autant d'exactitude que d'empressement à cette seconde convocation.

La revue des effets d'habillement et de petit équipement rapportés par les jeunes soldats a été très minutieusement passée; elle a permis de constater que ces hommes ont parfaitement tenu compte des recommandations qui leur avaient été faites à cet égard avant leur rentrée dans leurs foyers : les effets qu'ils avaient emportés ont, en général, été conservés propres et en bon état d'entretien.

Dès leur arrivée aux dépôts, les jeunes soldats ont reçu les effets d'équipement et d'armement conservés dans les magasins. Leur instruction, commencée aussitôt, a marché très rapidement, en conformité des prescriptions de M. le maréchal Randon, ministre de la guerre. Après avoir, dans l'espace d'un mois, parcouru les diverses leçons de l'école du soldat, ils possèdent bien les premiers éléments de l'enseignement militaire, et participent, dès à présent, avec les soldats des bataillons actifs, aux exercices du tir à cible.

Cette deuxième épreuve n'est donc pas moins satisfaisante et moins décisive que la première, et l'Exposé de la situation de l'Empire, distribué au Sénat et au Corps Législatif, a eu raison de le dire : « Le nouveau système de réserve a déjà dépassé les espérances du gouvernement. »

(Moniteur de l'Armée.)

Un assez grand nombre de jeunes soldats appelés à l'activité ou inscrits sur les contrôles de la réserve, adressent à l'autorité militaire supérieure des demandes d'exonération qui, pour pouvoir être accueillies, auraient dû, aux termes des instructions et prescriptions en vigueur, être formées dans un délai de dix jours, au plus tard, après la clôture des opérations du conseil de révision. Une fois ce délai légal expiré, les jeunes gens inscrits sur les contrôles de l'activité et de la réserve, ne peuvent plus prétendre à se faire exonérer, soit dans les régiments, soit dans les dépôts d'Instruction, que pour des motifs importants, reconnus fondés et entièrement exceptionnels.

On a souvent parlé des souffrances qu'endurent en chemin de fer les personnes forcées de voyager l'hiver en 3^e classe. Voici à ce sujet une communication que nous empruntons à la *Gironde* :

Les voitures de 1^{re} classe, à 24 places, telles qu'elles se construisent aujourd'hui, coûtent aux administrations 9,400 fr. La place coûte 11 c. 20 par kilomètre. Cela donne, par voiture complète, 2 fr. 68 c. par kilomètre. — Donc, pour un capital de 9,400 fr., 2 fr. 68 c. Les voitures de 2^e classe, à 40 places, coûtent, avec frein, 7,000 fr.; sans frein, 6,300 fr. La place, étant de 8 c. 40 par kilomètre, cela fait par voiture 3 fr. 36 c. — Ainsi, pour un capital de 6,650 fr., 3 fr. 36 c.

Les voitures de 3^e classe, à 50 places, coûtent, avec frein, 6,100 fr.; sans frein, 5,400 fr. ce qui donne une moyenne de 5,750 fr. La place étant de 6 c. 15 par kilomètre, cela produit par voiture, 3 fr. 7 c. — Pour un capital de 5,750 fr., ci, 3 fr. 07 c.

Maintenant, résumez et comparez. Puisque les administrations font chauffer les voitures de première classe, qui représentent le capital le plus élevé et le moins productif, il est de toute justice qu'elles fassent chauffer aussi les voitures de deuxième et de troisième. Voilà pour la question financière. Mais, en outre, il y a une question d'humanité.

On condamne les voyageurs de secondes et des troisièmes classes à fester enfermés dans des voitures glacées pendant des heures qu'on fait impitoyablement durer. Lors de la création des chemins de fer, les voitures de troisième classe n'étaient pas couvertes, on força les compagnies à les couvrir; plus tard, on les obligea à remplacer les affreux rideaux, qui étaient un abri dérisoire, par des vasistas. Pourquoi aujourd'hui ne les obligerait-on pas à chauffer ceux qui en ont tant besoin?

(Courrier de St-Étienne.)

Les dossiers de l'affaire Mirès sont journellement expédiés de Paris au parquet de Douai. Ils sont des plus volumineux, et comprennent les livres de la société.

M. le comte Siméon sera défendu par M^e Allou, du barreau de Paris, et aura pour avoué M^e Huret, de la cour de Douai.

Un vol avec effraction a eu lieu jeudi dans l'église Notre-Dame, de midi à une heure.

Les tricotés du denier de St-Pierre et celui de Notre-Dame des sept Douleurs ont été crochétés.

Les voleurs se sont emparés d'une somme de cinquante francs.

En prévision du chômage, toutes les villes industrielles se préoccupent d'organiser des travaux publics pour donner de l'ouvrage aux bras inoccupés.

A ce propos, on nous demande où en est le projet du nouveau canal que le gouvernement a concédé à Roubaix et à Tourcoing? Il serait bien désirable que l'on put commencer sur quelques points les travaux de terrassements.

Nous recommandons cette affaire à qui de droit, ce n'est pas que nos tisserands doivent être d'habiles terrassiers, mais si leur position ne s'améliore pas, ils s'estimeront heureux, vu l'urgence, de travailler quand même.

TOURCOING. — Les familles des victimes du 11 janvier n'auront pas à se plaindre des efforts tentés pour les secourir. Nous avons donné le résultat des quêtes et dons faits jusqu'à présent. Une société chorale naissante (*Les Vrais Amis*) donne dimanche 9 février, une soirée dont le produit est destiné aussi à la même œuvre.

On doit louer non-seulement l'idée qui a inspiré cette soirée, mais la société en elle-même de s'être organisée.

On doit encourager les plaisirs intelligents, et nous entendrons avec plaisir ce concert dont nous rendrons compte.

Nous publions ci-après le programme :

PREMIÈRE PARTIE.

1. Les Ouvriers de Paris, chœur.
2. Romance, par M. C. Delafre.
3. Les Adieux du Martyr, par M. Bouche.
4. La Bonté, duo par MM. L. Omis et Desaut.
5. Près de toi, par M. Spinail.
6. Chansonnette, par M. Masure.
7. La Patrouille, chœur.

DEUXIÈME PARTIE.

1. Le Chant du Rossignol, chœur.

vent du comte Edmond, l'ami intime de son mari. Lui et le vieux marquis, son père, sont les deux plus beaux hommes que j'aie vus. Le marquis, avec sa tête blanche, son air vénérable, ses manières d'unecourtoisier et d'une élégance parfaite, son ton simple et franc, inspire le respect et la confiance. Le comte lui, ressemble beaucoup; rien de noble comme sa physiologie, d'expressif comme son regard et sa voix. Je n'osais lever les yeux sur lui de crainte de rencontrer les siens; en sa présence, je suis embarrassée, car il suffit de le voir pour sentir sa supériorité.

— As-tu causé avec lui, ma fille ?

— Oui; la soirée a fini par quelques tours de danse, et il m'a invitée deux fois. Il rend intéressantes les choses les plus vulgaires, et, lorsqu'il aborde des sujets élevés, il captive et entraîne. Il ne court jamais après l'esprit et le rencontre à chaque pas. Quelle différence avec monsieur Emery, qui prodigue tant de paroles inutiles !

— Qu'est-ce que M. Emery ?

— Un jeune fat, toujours à la poursuite de jeux de mots, de pointes et de traits brillants. Quand il n'en trouve plus, il accable les dames des compliments les plus fades. M^{lle} d'Avigny surtout était en butte à sa galanterie; il aurait fallu l'entendre la traiter tout haut de coquette, d'adorable! Si quelqu'un m'en disait autant, je prendrais cela pour une insulte; je croirais qu'on se moque de moi.

— Il t'a donc fait grâce de ses flatteries ?

— Il a bien essayé d'en lancer quelques-unes; il a prononcé, je crois, les mots de rossignol, de sirene; mais, s'apercevant que c'était en pure perte, il a renoncé à

ses beaux frais d'éloquence et tourné les talons.

— M^{lle} Laure l'accueillait mieux, sans doute ?

— Je l'ignore... je ne l'ai guère observée, balbutia Alice avec embarras; et puis, je crains en vérité de devenir méchante, je n'ai fait que médire ce matin.

— Rassure-toi, ma fille; ce n'est pas médire que de confier ses impressions à sa mère; dis-moi sans détour ce que tu as remarqué.

— Eh bien, oui, je l'avoue, M^{lle} Laure paraît sensible aux compliments et les encourage par ses sourires. Cependant la cour assidue de M. Emery paraissait loin de lui faire autant de plaisir que les quelques mots que lui adressait de temps en temps le comte.

— Le comte a-t-il l'air de la rechercher ?

— Non; on croirait plutôt que c'est elle, et surtout sa mère, qui font des avances à M. de Rochebrune. M^{lle} d'Avigny lui adresse en face des louanges exagérées à en être bouffonnes et qui le plongent dans un embarras visible.

— Ces dames ont-elles fait attention à toi ?

— Elles ne m'ont rien dit; mais, en revanche, elles m'ont beaucoup regardée. La mère me toisait d'un air de dédain — sans doute parce que je n'avais pas, comme sa Laure, des perles au cou, aux bras et dans les cheveux — et j'ai rencontré, dans un moment où je causais avec le comte, un regard si hostile de la fille que j'ai baissé les yeux toute décontenance.

— O Ciel! sauraient-elles?... soupçonneraient-elles?...
— Madame Dumont s'interrompt; mais il

était trop tard : cette exclamation involontaire l'avait trahie.

— Quoi, mère ? que pourraient-elles soupçonner ? Oh! achève, je t'en conjure ! tu me caches quelque chose; tu ne dis pas tes chagrins à ta fille. Pourquoi ? Est-elle indigne de les partager ? Devant moi, tu cherches toujours à paraître gaie; mais on ne me trompe pas ainsi. Depuis longtemps j'ai deviné que tu souffres, et j'ai souffert, moi, de ne pouvoir adoucir tes peines. A qui donc les confieras-tu, sinon à ton enfant ? Quel autre cœur te comprendra mieux que le mien ? Parle, je t'en supplie; ne crains pas de troubler mon repos, car maintenant je n'en aurai plus que tu ne m'aies accordé ta confiance.

Alice s'était levée; elle avait jeté les deux bras autour du cou de sa mère, et elle lui prodiguait en pleurant les plus tendres baisers.

— Calme-toi, pauvre enfant, dit M^{lle} Dumont en mêlant ses larmes à celles de sa fille; tu sauras tout. Aussi bien est-il temps que tu t'apprennes, ce malheureux secret; je te laisse dans l'ignorance, ce serait t'exposer à des dangers contre lesquels je veux te prémunir.

— Oh! merci, mère chérie; je vais donc partager tes pleurs, et peut-être les essuyer.

— Hélas! ma fille, ma douleur n'est pas de celles qu'on guérit; mais je te la dirai quand nous serons plus calmes. Voici bientôt neuf heures et j'entends sonner la messe; allons demander à Dieu, moi le courage de faire cette pénible confidence, toi la force de l'entendre.

Elles prirent, silencieuses, le chemin de l'église. Longtemps encore après la messe, elles étaient agenouillées au pied de l'autel, épanchant leurs cœurs devant

Dieu. M^{lle} Dumont lui demandait la résignation pour elle-même et le bonheur pour sa fille. Alice, inquiète, troublée, l'esprit agité de tristes pressentiments, suppliait le Seigneur de mettre un terme aux souffrances de sa mère. Puis, parfois, un souvenir de la velle surgissait tout à coup dans son esprit, une belle et noble image passait devant ses yeux, et elle mêlait involontairement à sa prière un nom que sa bouche n'avait jamais prononcé jusque là. Et ces pensées, qui lui semblaient coupables dans la maison de Dieu, faisaient monter une vive rougeur à ses joues.

Retranchées chez elles, elles y trouvèrent un billet à l'adresse d'Alice.

Il était de cette amie dont nous les avons entendues parler avec tant de reconnaissance et d'affection.

« Chère petite sœur, écrivait-elle, mon mari est absent, et, puisque c'est dimanche, tu auras, je l'espère, le temps de venir répéter le duo que nous chanterons à sa fête. J'aurais passé chez toi ce matin, mais mon petit Georges est un peu difficile, et je le quitte le moins possible. Nous déjeunerons ensemble, et, si l'enfant va bien, je te reconduirai moi-même et je partagerai sans façon votre diner. Voilà si longtemps que je n'ai causé avec ton excellente mère ! Mais tu l'entends, c'est sans façon; si je remarque le moindre apprêt, c'est la dernière fois que je m'invite. A tantôt; je t'envoie la voiture. »

« Toujours aimable et bonne ! dit M^{lle} Dumont tout émue; elle a beau fréquenter le grand monde; elle revient toujours avec plaisir dans nos modestes foyers ! — Tu me permets d'accepter, mère ? — Sans doute, ma chère Alice, et je

2. Un Mariage à la Chinoise, par M. L. Omis.
3. L'Etoile du soir, duo par MM. Rouché et Mazure.
4. La Ferme et la Fermière, par M. Dubois.
5. Romance, par M. A. Barré.
6. Chansonnette, par M. Mazure.
7. Les Mirlitons, chœur.

Ce concert sera donné dans le salon de M. Vidrequin, estaminet du Cheval-Blanc, rue Notre-Dame.

Billets pris à la porte : un franc.

On n'a pu encore découvrir les auteurs de la tentative de vol dont nous avons parlé dans notre dernier numéro. Dans la même nuit, ils se sont introduits dans la cour de la ferme de M. D..., où ils ont enlevé, dit-on, des lapins. Une contravention plus grave vient d'être constatée. Un jeune homme de 17 ans, ouvrier dans une fabrique, Belge d'origine, mais demeurant à Tourcoing, a été convaincu d'attentat à la pudeur sur une petite fille de huit ans. Cet individu est sous la main de la justice.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 7	le 8	hausse	baisse.
4 1/2 au compt.	100.40	100.60	20	»
3 % au compt.	71.00	71.20	20	»
Banque	3050	3030	»	20
Oblig. du trés.	466.25	468.75	2 30	»

INDUSTRIE ET COMMERCE

BULLETIN COMMERCIAL.

ROUBAIX. — Devons-nous, pour céder à des considérations mesquines et dans la crainte de déplaire aux gens qui s'aveuglent, nous résigner et passer sous silence la gravité de la situation ? — Faut-il, comme d'aucuns le prétendent, illusionner le malade et lui dire que tout va bien afin qu'il s'endorme sur son lit de mort ? Nous préférons lui dire la vérité, nous flant à sa force bien connue, afin qu'il consente à prendre les remèdes qui peuvent le sauver. Ce parti nous paraît le plus sage et même le plus prudent.

Nous voici arrivé à la moitié de la saison; nous pouvons maintenant apprécier sûrement ce qu'elle sera.

Une grande partie des acheteurs a passé et n'a pas ou presque pas acheté de marchandises.

Dès à présent, c'en est fait de la saison; elle sera mauvaise et chacun doit prendre ses précautions en conséquence.

On dit qu'il ne se fait pas plus d'affaires à Paris qu'à Roubaix; le peu qui se vend est placé par les voyageurs et encore presque exclusivement en articles anglais. Cela se comprend facilement, les magasins de Paris offrent surtout l'article dont elles sont le plus chargées, et qu'elles ont déjà payé. Quant aux tissus de Roubaix, elles ne se montrent pas aussi pressées car elles les tiennent, pour la majeure partie, en consignation.

Trois mois s'écouleront avant l'ouverture de la saison d'hiver.

Que vont devenir, pendant ces trois mois, les fabricants et les ouvriers ?

Doit-on produire à l'avance parce que la réduction des salaires permet de faire des articles à meilleur marché ?

On invoque l'exemple de l'année 1848 où ceux qui ont travaillé à l'avance ont eu à s'en féliciter.

Il est vrai qu'en 1848 les salaires étaient aussi baissés de moitié, mais les matières premières étaient à vil prix et nous avions encore l'exclusion de notre marché. Aujourd'hui, les cotons sont inabordable et les laines sont tellement rares que les Anglais viennent enlever à la hausse toutes celles qui restent sur nos marchés.

Malgré ces considérations, nous souhaitons

vous attendrai avec impatience. Selon son désir, je recevrai madame d'Orange sans cérémonie; seulement je vais lui faire moi-même ce biscuit de Savoie qu'elle aime tant.

Quelques minutes après, une élégante voiture s'arrêtait devant la porte, et Alice y montait, après avoir embrassé sa mère.

LA VICOMTESSE DE LERCHY.
(La suite au prochain numéro.)

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES BUREAU DE ROUBAIX.

Heures des levées de boîtes supplémentaires.

Rue Fosse-aux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.
1 ^{re} levée 7 ^h mat.	7 ^h 20 mat.	7 ^h 30 mat.
2 ^{re} levée 10 mat.	10 20 mat.	10 30 mat.
3 ^{re} levée 12 30 soir.	12 50 soir.	1 soir.
4 ^e levée 6 20 soir.	6 40 soir.	6 50 soir.
5 ^e levée 7 50 soir.	8 10 soir.	8 20 soir.

Rue Neuve.	Rue St-Georges.	Gare.
1 ^{re} levée 7 ^h 35 mat.	7 ^h 40 mat.	7 ^h 50 mat.
2 ^{re} levée 10 35 mat.	10 40 mat.	10 50 mat.
3 ^{re} levée 1 05 soir.	1 10 soir.	1 20 soir.
4 ^e levée 6 55 soir.	7 soir.	7 10 soir.
5 ^e levée 8 25 soir.	8 30 soir.	8 40 soir.